

## **COMITE DIRECTEUR DU S I T G**

**Procès-verbal de la séance du 12 juin 2023**

**Salle Galiléo et en visioconférence**

Présent-e-s :

M. F. Bessat (Pôle métropolitain du Genevois français)  
M. S. Canalis (IGN)  
Mme P. Combe Dutheil (FTI)  
M. J.-R. Eudes, en remplacement de M. E. Favre (OCSIN/DIN)  
M. F. Josselin, (OU/DT), Président du comité directeur  
M. J. Lateo (CPEG)  
M. A. Lehmann (Université de Genève), Président de la Commission technique  
M. T. Maréchal (AIG)  
M. H. Martin (SIG)  
M. L. Niggeler (DIT/DT)  
M. P. Oehri (DIT/DT), Directeur du centre de compétence du SITG  
Mme C. Rieder (DIT/DT), centre de compétence du SITG  
M. Y. Robert (CERN)  
M. M. Rousseau (RGD)  
M. Y. Schneeberger (Fondation des parkings)  
M. J. Thomas (TPG)  
M. C. Wuthrich (Ville de Genève)

Invité :

Me A. Alberini

Excusés :

M. A. Buogo (swisstopo)  
M. P. Burri (ACG)  
M. A. Decosterd (imad)  
M. E. Favre (OCSIN/DIN)  
M. B. Mury (Région de Nyon)  
M. B. von Arx (OCAN/DT)

**Centre de compétence du SITG**

République et Canton de Genève - Département du Territoire  
Direction de l'Information du Territoire  
Quai du Rhône 12 – 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – [www.sitg.ch](http://www.sitg.ch)

CD SITG du 12 juin 2023

## **1. Représentants au Comité directeur / Commission technique**

M. Martial Eller a quitté les TPG au 31 mai 2023. Suite à ce départ, la représentation des TPG dans les instances du SITG se répartit comme suit :

En remplacement de M. M. Eller au Comité Directeur, M. Jérôme Thomas

En remplacement de M. J. Thomas au Comité Technique. M. Alexandre Zanos

Le SIS, Service incendie et secours ne faisant plus partie de la Ville de Genève, une rencontre a été organisée avec F. Josselin et L. Niggeler en vue de leur intégration au sein du Comité directeur et ainsi de conserver leur droit d'accès aux données.

Le comité directeur valide l'adhésion du SIS au SITG.

## **2. Rapport annuel 2021-22**

Le rapport annuel 2021-2022 a été transmis avec l'ordre du jour pour prise de connaissance. Le comité directeur valide formellement le document qui sera communiqué au Conseil d'Etat pour en prendre acte. Un grand merci aux contributeurs.

## **3. Evolution du SITG – F. Josselin / L. Niggeler (annexes 1,2 & 3)**

### **a. Orientation Etat de Genève**

Suite à l'élection du nouveau Conseil d'Etat, différents départements ont été remaniés. Le département du territoire reste dans la continuité, sans grands changements, mais avec des orientations très claires pour cette nouvelle législature. Ses priorités sont les enjeux de la transition écologique et de gouvernance du territoire.

Le Conseil d'Etat se doit d'assumer ses responsabilités quant à la place du numérique dans notre société et a mis en place, pour cette nouvelle législature, la délégation à la transition numérique, pour un processus d'accompagnement au tout numérique. S'y ajoute le déploiement de politiques publiques durables, dans une dimension transfrontalière.

L. Niggeler rappelle que la stratégie de la géoinformation a été validée par le Conseil d'Etat le 17 août 2022. Sa mise en œuvre a été confiée à la Direction de l'information du territoire, selon quatre axes :

- Gouverner les géodonnées
- Disposer des données décrivant l'ensemble du territoire
- Développer l'écosystème de la géoinformation
- Valoriser les géodonnées

La quasi-totalité des éléments du document produit par le SITG "pour une vision stratégique de la géoinformation à Genève" ont été repris dans la stratégie de la géoinformation cantonale.

### **Centre de compétence du SITG**

République et Canton de Genève - Département du Territoire

Direction de l'Information du Territoire

Quai du Rhône 12- 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

*CD SITG du 12 juin 2023*

Cette stratégie vise à renforcer les aspects législatifs et financiers en matière de géoinformation. Un projet de loi et son exposé des motifs sont en cours de finalisation et seront mis en consultation en août/septembre 2023.

L'Etat se positionne fortement vis-à-vis du SITG, avec certains points d'orientation qui doivent être suivis.

Les géodonnées cantonales dont a besoin l'Etat de Genève pour ses missions deviennent des données considérées comme stratégiques. Qu'elles proviennent de l'administration, d'entités publique ou du privé, elles sont d'intérêt cantonal et leur gouvernance placée sous la responsabilité de la DIT, au sein de la politique publique d'aménagement du territoire, territoire numérique (SITG, BIM).

Cela implique une transformation inévitable du SITG. En terme juridique, la loi et la charte du SITG sont abrogées. La marque est conservée et déposée.

L'Etat veut instaurer des commissions consultatives. Tout en prenant le leadership sur la géoinformation cantonale, il faut en effet capitaliser sur le passif très positif du SITG et faire perdurer et intensifier les collaborations.

F. Josselin ajoute que l'Etat prend une orientation extrêmement claire. Les données très stratégiques deviennent un investissement massif de la part du canton de Genève; cette orientation ayant des impacts sur la manière de travailler du SITG.

#### b. Discussion

A la question d'A. Lehmann, L. Niggeler confirme que les discussions des précédentes séances sur les nouveaux cadres juridiques ne seront pas poursuivies.

Le Comité directeur et la commission technique seront remplacés par des commissions stratégiques et consultatives qui seront mises en place avec des acteurs de la géoinformation. Le but est de valoriser le partenariat et nourrir les réflexions sur la mise en œuvre de la stratégie de la géoinformation cantonale. Les travaux de la commission technique pourront être repris sur les aspects opérationnels.

Y. Robert propose une commission relative à l'échange de données.

Pour C. Wuthrich, le rôle des partenaires devra être clarifié.

Pour A. Lehmann, les partenaires attendent aussi un retour du SITG

Pour H. Martin, cela paraît légitime que l'Etat prenne la responsabilité des données d'intérêt cantonal. C'est un point positif pour les utilisateurs. Les contributeurs du SITG devront être proactifs.

Y. Schneeberger questionne sur l'implication future des partenaires et du maintien de la dynamique partenariale du SITG. Me Alberini précise que les partenaires ne sont pas de simples utilisateurs. Ils seront membres des commissions consultatives. Ils seront liés par un contrat d'utilisation et d'échanges de données, ce qui implique des obligations mais aussi des droits.

#### **Centre de compétence du SITG**

République et Canton de Genève - Département du Territoire

Direction de l'Information du Territoire

Quai du Rhône 12- 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – [www.sitg.ch](http://www.sitg.ch)

*CD SITG du 12 juin 2023*

F. Josselin souligne qu'il s'agit d'un changement majeur dans la volonté d'investissement de l'Etat, qui devra organiser le travail de la géoinformation, tout en maintenant une dimension collective.

F. Bessat rappelle que le SITG, par sa dimension collaborative, a joué un rôle décisif auprès des politiques publiques transfrontalières qui se servent de la géodonnée. Le projet d'agglomération a pu prendre forme grâce à l'engagement des partenaires du SITG et aux outils de modélisation communs. Il lui paraît important que cet esprit collaboratif transfrontalier perdure.

L. Niggeler confirme que le but est de trouver une organisation qui maintienne les acquis. L'Etat ne doit pas piloter seul mais doit être sûr de s'appuyer sur des données fiables et de qualité. Comme il y a intérêt cantonal, il y aura l'obligation de fournir certaines données géographiques répondant à certains critères de qualité. Un catalogue de ces données devrait être établi d'ici fin 2023 et annexé au règlement sur la géoinformation. Certaines données pourraient être ajoutées aux données actuellement présentes dans le SITG, au bénéfice des partenaires.

J.-R Eudes propose de se rendre chez les partenaires pour aider à l'analyse des processus de transfert et de qualité de ces données d'utilité publique.

F. Josselin affirme que l'Etat s'investit dans son rôle d'animateur. Il faut maintenir les échanges et créer des opportunités. La logique partenariale doit être conservée même si l'organisation change.

P. Combe Dutheil craint que l'Etat ne puisse pas conserver la flexibilité du modèle actuel du SITG basé sur le partenariat. F. Josselin et L. Niggeler restent positifs.

F. Bessat interroge sur le terme de "plateforme". Ce terme qui évoque les aspects outils et collaboratif est-il repris dans la nouvelle loi ? L. Niggeler confirme que ce terme, trop technique et informatique sera remplacé par le terme "infrastructure", qui est repris de la Confédération.

S. Canalis souligne que pour établir des géocommuns et travailler avec des partenaires, il faut être prêt à renoncer à certains paramètres au bénéfice du "construire ensemble".

A la question d'A. Lehmann, L. Niggeler confirme que le Comité directeur devrait être remplacé par une commission consultative ayant une fonction décisionnelle.

Me Alberini présente le document de travail de la convention (en annexe) qui vise à remplacer les lois et réglementation actuellement en vigueur. Ce modèle offre beaucoup de flexibilité.

Si la donnée est considérée d'importance cantonale, il y aura obligation de convention. L'idée est de signer avec chaque partenaire, tout en conservant une possibilité d'évolution constante. Cette démarche permettra de formuler plus clairement ce qui est échangé.

Pour Y. Robert, des conventions devraient être établies pour l'échange des données entre partenaires. Les partenaires privés pourraient ne pas avoir accès à certains jeux de données.

L. Niggeler ajoute que l'esprit visé est que l'Etat devienne un pôle centralisateur et de pivot pour des données transmises entre partenaires.

**Centre de compétence du SITG**

République et Canton de Genève - Département du Territoire  
Direction de l'Information du Territoire  
Quai du Rhône 12- 1205 Genève – Tél: +41 22 546 72 71 – www.sitg.ch

*CD SITG du 12 juin 2023*

Y. Schneeberger pose la question des données existantes. Quel contrat sera proposé ?  
Me Alberini confirme qu'il y aura des dispositions transitoires afin de contractualiser l'existant.  
Mettre en place des éléments flexibles pour maintenir la collaboration.

A la question de C. Wuthrich concernant les données qui ne seraient pas actuellement au catalogue, L. Niggeler confirme qu'elles pourront être mutualisées sur la plateforme étatique mais il souligne que la quasi-totalité des données actuelles fera partie de la convention des données d'intérêt cantonal.

F. Josselin et L. Niggeler proposent – au vu de la nature de ces transformations, d'organiser un rendez-vous d'ici fin août avec chaque partenaire pour rentrer dans le détail des organisations, de mise en œuvre de ces orientations et d'évaluation de l'impact sur les différentes entités.

Les deux séances du Comité directeur prévues en 2023 sont maintenues.

#### **4. Commission technique (annexe 4) – A. Lehmann**

La dernière commission technique a eu lieu le 27 mars au Pôle métropolitain du Genevois Français, avec deux présentations :

- La place de la géomatique dans une petite agglomération française : le cas du Pays de Gex' par Pierre Valty
- Projet sur l'infrastructure écologique de Genève et du Grand Genève par Anthony Lehmann

#### **5. JRG 2023 – P. Oehrli**

La JRG 2023 (<https://georomandie.com>) aura lieu le mardi 14 novembre 2023 au SwissTech Convention Center à Lausanne sur le thème "Au cœur de la transition".

Le programme sera communiqué et les inscriptions ouvertes la deuxième quinzaine de juin.  
P. Oehrli encourage les partenaires à s'inscrire rapidement et à faire de la publicité autour à l'évènement. Les inscriptions peuvent se faire pour les entreprises sous forme de "coupons", payables en une fois.

Le comité d'organisation a reçu de très nombreuses inscriptions suite à l'appel à candidatures. Les différentes présentations promettent d'être très intéressantes. Tous les stands ont été réservés.

Trois ateliers auront lieu en parallèle le matin et une plénière l'après-midi.

Remerciements à P. Oehrli et A. Lehmann pour leur implication dans l'organisation de cette journée. Le budget a été tenu. A. Lehmann souligne la bonne organisation de l'évènement par l'asit.

*CD SITG du 12 juin 2023*

## **6. Dossier Interreg – Observatoire du territoire du Grand Genève**

F. Bessat fait un point d'information sur ce projet qui a pour but de développer les synergies et de renforcer une plateforme de coopération entre différents acteurs tels que le Pôle métropolitain, l'Etat de Genève, la région de Nyon et d'autres partenaires.

Par un développement des outils d'observation, on peut recueillir les informations nécessaires mais il faut encore développer la coordination; mettre un cadre aux différents acteurs présents autour de la table. L'obtention du crédit est planifiée pour l'automne 2024.

F. Bessat propose des entretiens spécifiques au partenaires qui seraient intéressés, le but étant de faire connaître l'initiative.

S. Canalis souligne que les fonds Interreg sont un beau projet permettant de développer des synergies en milieu transfrontalier.

## **7. Divers**

**RAS**

*CRi – 13.06.2023*